

CDV



Où va le Contrôle des Ventes ?

▶ **S**i depuis la mise en place du Contrôle des Ventes mutualisé en juin 2011, la situation de cette entité n'a jamais été au beau fixe, **force est de constater que la condition actuelle des salariées et salariés est très préoccupante.**

En cohérence avec ses principes, la CGT-RATP n'a jamais abandonné les agents du CDV et a toujours été force de propositions lors des différentes rencontres et négociations avec la Direction et ce sans aucune compromission.

De même, et afin de rassurer les représentantes du syndicat SUD-RATP, là encore conformément à ses principes et son ADN, la CGT-RATP accompagne TOUS les salariés qui la sollicite.



Si les Organisations Syndicales CFDT, CFE-CGC, FO, UNSA et SATR ont signé le dernier protocole de juin 2017, relatif à la dématérialisation du processus de certification, elles se font maintenant bien rares dans les locaux de Jules Vallès... Ne doutons pas qu'elles feront leur réapparition à l'approche des élections professionnelles de novembre 2018 !

La CGT-RATP n'a pas signé l'accord en juin 2017 et s'en était expliquée à l'époque par ces mots :

« Confortant une posture visant à ne plus afficher ce que seront les effectifs dans la future organisation, la Direction se refuse catégoriquement à transcrire ces chiffres dans le protocole.

Une organisation de travail ne peut fonctionner que si les effectifs qui lui correspondent sont au bon niveau. Or, dans ce protocole aucun chiffrage des effectifs n'est quantifié et ce, quelle que soit la catégorie de personnels.

La CGT fait de cette question un point de blocage car le niveau des effectifs conditionne les conditions de vie et de travail.

Si, pour la Direction, il n'est plus question de présenter l'armement des entités par le biais de synoptiques, ceux-ci donnant une trop forte visibilité de la situation dans le temps, il nous semble compliqué d'apposer la signature de notre syndicat sur ce protocole en l'absence d'engagements écrits sur les effectifs, cela reviendrait à signer un chèque en blanc !

La CGT déplore cette posture de la Direction, car comme dans toutes les négociations où elle est présente, la CGT a été force de propositions dont un certain nombre se retrouvent aujourd'hui dans le dossier. »

Malheureusement, les craintes exprimées par la CGT-RATP, justifiant sa non signature, se sont vérifiées...

Nous pouvons constater :

- ◆ Un manque évident d'effectif ce qui génère une surcharge de travail pour les personnels en poste ;
- ◆ Une mise en place de la dématérialisation sans formation ;
- ◆ Des outils informatiques au fonctionnement chaotique ;
- ◆ Des managers utilisés sur des tâches d'opérateurs ;
- ◆ Une rotation importante de managers ;
- ◆ Un manque de communication au sein de l'entité ;
- ◆ Des différences d'organisation de travail entre les bureaux ;
- ◆ Un retard conséquent dans le traitement des opérations comptables.



Toutes ces situations ne sont pas sans conséquences sur le bon fonctionnement du service mais aussi et surtout sur le bien être au travail des salariés... **Stress, dégradation du lien interpersonnel, absentéisme, sentiment d'iniquité, etc.**

Face à ces constats, la CGT-RATP demande un vrai plan d'action pour le Contrôle des Ventes qui doit se matérialiser par un recrutement significatif d'agents.

Nombre de salariés de l'entreprise sont en attente de reclassement et de requalification, le contrôle des ventes doit les accueillir.

Un effectif au bon niveau permettra de détendre la situation, de dispenser les formations dans la bonne temporalité et dans un contexte de formation, aux encadrants de se consacrer pleinement à leurs activités, d'assurer la transition vers la dématérialisation dans de meilleures conditions.

Nous redemandons également que des agents soient « en réserve » afin de pouvoir palier les manques inopinés ou prévisibles dans les bureaux OFQ et OFQD.

La CGT-RATP mettra tout en œuvre afin que les salariées et les salariés du Contrôle des Ventes retrouvent des conditions de travail sereines.

Vous pouvez compter sur la CGT-RATP, ses élus et représentants pour défendre au mieux vos intérêts et pour porter vos revendications.

— — Se Syndiquer — — — — —

Nom..... Prénom.....

E-mail.....Département.....

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courrier intérieur à :

UGICT / CGT-RATP 85 Rue Charlot CHOT / CHARLOT

Tel : 01 44 84 52 45 - Int : 58770 - Mail : orga.ugict.ratp@gmail.com

